

2008/333 - Attribution de subventions d'un montant global de 6 500 € à des organismes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 16/06/2008, p. 1192)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

M. ARRUE Jean-François, rapporteur : Il s'agit de quatre délibérations qui sont en rapport avec la politique d'attractivité que la ville développe en faveur notamment des étudiants et des étudiants nouvellement arrivants. L'avis de la Commission est tout à fait favorable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)